



VOITURE DE SERVICE EN AUTOPARTAGE DANS LE PNR DU PILAT (42)

Les solutions pour réduire la pratique de l'autosolisme incluant la mise en place de services d'autopartage qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et le trafic automobile, le Parc naturel régional du Pilat a mis en place un tel service pour faciliter les déplacements de son personnel et de la population du territoire.



FICHE MOBILITÉ POUR TOUS

CONTEXTE

> Le territoire

Le PNR du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert dans le cadre d'un projet politique qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement.

> La collectivité et son projet de territoire durable

En 2007, en lien avec les collectivités territoriales, les autorités organisatrices des transports et les services de l'État, le Parc engage une réflexion qui aboutit à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'écomobilité sur son territoire. Il est notamment préconisé de créer une agence de mobilité qui se concrétise dès 2009 et prend différentes formes au cours du temps : mission mobilité cogérée par l'association citoyenne Pilattitude et le Parc puis, uniquement portée par le Parc et enfin, portée par l'Agence locale énergie climat de la Loire à compter d'avril 2016 dans le cadre de la démarche (TEPOS-CV) pilotée par le Parc et Saint-Étienne Métropole.

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

> Contexte et objectifs

Depuis 3 ans, le Parc du Pilat met en autopartage une voiture de sa flotte de service (24h/24h) qui peut être louée par les habitants. Cette opération a commencé en 2013 avec une voiture du réseau Citiz, première voiture en autopartage de type libre-service en milieu rural.

> L'action menée

Entre juin 2012 et juin 2013 : La Région Auvergne-Rhône-Alpes a financé un bureau d'études (Indiggo) pour accompagner le PNR dans ses réflexions sur l'optimisation de sa flotte de véhicules de service. La SCIC Citiz Alpes Loire est contactée pour expérimenter la mise en place de son service, habituellement réservé aux zones urbaines, en milieu rural.

Juin 2013 : Le véhicule acheté et équipé par Citiz Alpes Loire est livré et marque l'ouverture du service.

LE PROJET EN BREF

- > Année de création de la solution: 2013
- > Coûts de la solution pour 2020-2021 :
 - **coûts service Citiz :**
136 € TTC / mois + 25 % intéressement sur les recettes
 - Achat d'un boîtier (permettant d'ouvrir le véhicule avec une carte) : 4 000€ HT
 - **achat d'un totem (panneau d'affichage permettant d'identifier le véhicule) :**
900 € HT
- > Temps nécessaire au déploiement de la solution :
1 an

> Les résultats

La voiture est utilisée par 12 utilisateurs en plus des trajets professionnels effectués par les salariés du Parc du Pilat: 6 particuliers, non équipés de voitures; un cabinet d'architectes et 5 salariés du Parc avec un badge individuel pour leurs déplacements privés. Le salarié Parc du Pilat parcourt 46 % des km totaux réalisés pour ses déplacements professionnels, le reste correspondant à 39 % d'usages privés et 15 % d'autres usages professionnels (l'hôpital local, le cabinet d'architecte et l'office du tourisme). Le véhicule est réservé pour une course en moyenne de 7h et 70 km. Le nombre d'utilisateurs ne cessant d'augmenter, le PNR du Pilat a fait le choix de s'équiper d'un 2e véhicule en décembre 2019.

> Détail des coûts de la solution :

	2013 – 2016	2016 – 2019	2020 - 2021
Coût du service Citiz pour la collectivité	920 € TTC/mois - Voiture propriété de Citiz	192 € TTC/mois avec intéressement de 25 % des recettes au-delà de 530 kms réalisés. (voiture propriété du Parc)	136 € TTC/mois + 25 % intéressement sur les recettes
Achat du boîtier			4 000 € HT (pour 3 ans)
Achat totem	900 € HT		900 € HT

+ 1 journée / mois pour le suivi administratif et la communication ou formation / démonstration nouvelles personnes utilisatrices
 + 1 journée / mois pour l'entretien

> Les leçons tirées / Les facteurs de répliquabilité

- Sans animation et accompagnement de proximité, le service n'aurait pas trouvé sa clientèle.
- Il est important de permettre aux personnes de tester le service avant d'y adhérer.
- D'autres formules d'autopartage comme l'autopartage entre particuliers peuvent compléter la dynamique.

> Les perspectives

- Tarifs préférentiels pour les salariés du Parc du Pilat (propriétaire du véhicule)
- 2 véhicules en service, installation d'un 3e véhicule

Les acteurs impliqués

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ALEC 42
- PNR du Pilat

Sources et contacts

Rachel VORON
 Chargée de mission Mobilité (secteur Pilat)
 ALEC 42
rachel.voron@alec42.org